



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/32/221
21 septembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Point 23 de l'ordre du jour provisoire^x

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OBSERVATION POUR LA PAIX

Note du Secrétaire général

1. La Commission d'observation pour la paix a été créée par l'Assemblée générale le 3 novembre 1950, en vertu de la résolution 377 A (V). A sa 2430^e séance plénière, le 8 décembre 1975, l'Assemblée générale a décidé de renouveler pour les années 1976 et 1977 le mandat des 12 membres suivants de la Commission : Etats-Unis d'Amérique, France, Honduras, Inde, Israël, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.
2. Etant donné que le mandat des membres actuels de la Commission d'observation pour la paix expire le 31 décembre 1977, l'Assemblée générale devra examiner à sa trente-deuxième session la question de la composition de la Commission.

^x A/32/150.